

CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUE

33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 28/11/2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit du mois de novembre à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, convoqué par Mme DAMBRINE Frédérique, Vice-Présidente déléguée par M. Olivier FOUILLET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CCAVT à Airvault.

15 présents : Maryse BARIGAULT, Françoise BRAUD, Nadia CADET, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Véronique DIGUET, Olivier FOUILLET, Gérard GIRET, Cécile GLORIAU, Sylvie JOZEAU, Hélène MARSAULT, Anne-Marie POUPIN, Micheline REAU, Françoise RICHARD, Nadine VIVIER.

2 pouvoir :

Brigitte BAUDON a donné pouvoir à Hélène MARSAULT

Gérard CHABAUTY a donné pouvoir à Françoise RICHARD

Excusés : Lucienne AUBRY, Pierrette MILLIASSEAU, Daniel ROBERT

Absent (e) s : Jean-Claude LAURANTIN

Secrétaire de séance : Anne Allier

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Délibération n° D 2023-024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 12 juillet 2023 sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57 ;

Vu l'article 106.III de la loi NOTRe offrant la possibilité aux collectivités locales d'opter pour l'application de la nomenclature budgétaire et comptable M57 par délibération ;

Le Conseil d'administration, décide à l'unanimité de :

- ADOPTER la nomenclature budgétaire et comptable M57 détaillée pour les communes de plus de 3500 habitants à compter du 1er janvier 2024 ;
- ADOPTER le règlement budgétaire et financier (voir annexe)
- PRECISER que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : Budget principal ;
- AUTORISER Madame la Vice-présidente à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- DONNER tout pouvoir à Mme la Vice-présidente pour la bonne réalisation de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Airvault le 28 novembre 2023

AR-Préfecture

079-200055671-20231130-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par la Préfète : 30-11-2023

Publication le : 30-11-2023

La Vice-Présidente,

Frédérique DRAMBRINE

